

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 3 Mars 2026

Étaient présents : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT.

Absents excusés : M. Serge SCHMIT - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Maxime VAUTHIER).

M. DELOUF Jean-Gabriel est nommé secrétaire de séance.
Le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2025
2. Approbation du Compte Financier Unique 2025
3. Affectation du résultat de fonctionnement de 2025
4. Taux communaux d'imposition - Année 2026
5. Budget Primitif 2026

1. Le procès-verbal de séance du 16 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2. Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le Compte Financier Unique 2025 est approuvé comme suit :

Fonctionnement		
Dépenses :	743 813.41 €	Recettes : 844 370.69 €
Excédent de clôture :	100 557.28 €	

Investissement		
Dépenses :	198 453.92 €	Recettes : 144 257.22 €
Restes à réaliser :	65 547.60 € (dépenses) /	23 038 € (recettes)
Besoin de financement :	- 161 487.96 €	

Délibération approuvée à l'unanimité

3. Affectation du résultat de fonctionnement de 2025

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2025 :	+ 100 557.28 €
Report de l'exercice 2024 :	+ 61 781.91 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 :	+ 162 339.19 €
Investissement	
Résultat 2024 reporté :	- 64 781.66 €
Résultat de l'exercice 2025 :	- 54 196.70 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 118 978.36 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2025 :	- 42 509.60 €
Besoin de financement à la section d'investissement	- 161 487.96 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2026, le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

- 1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 161 487.96 €
- 2/ Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 du solde positif, soit la somme de 851.23 €

Délibération approuvée à l'unanimité

4. Taux communaux d'imposition - Année 2026

Les taux d'imposition sont maintenus pour l'année 2026 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.33 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.98 % - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et logements vacants) : 6.62 %

Délibération approuvée à l'unanimité

5. Budget Primitif 2026

Le budget primitif (budget communal) est arrêté comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 831 238.23 € Dépenses : 831 238.23 €

Investissement

Recettes : 504 725.96 € Dépenses : 504 725.96 €

Délibération approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 10 mars 2026

Le Maire,

Christophe TARY



Le secrétaire de séance,

Jean-Gabriel DELOUF